

**DEPARTEMENT  
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT  
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye**

**Siège :** Mairie de Marly-Le-Roi  
**Correspondance :** Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU  
21 mars 2024**

**PUBLIE LE : 03 AVR. 2024**

**Délibération n°240321-4 : Convention de partenariat relative au billet jumelé « De plume et d'épée » et modification de la grille tarifaire**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le huit mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Port-Marly, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Mireille TEMPEZ**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

**SEANCE DU 21 MARS 2024**

**PRESENTS**

**LE PECQ**

Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE  
Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT

**LE PORT-MARLY**

Mireille TEMPEZ, PRESIDENTE  
Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE

**MARLY-LE-ROI**

Clarisse ZANN, DELEGUE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

**LE PORT-MARLY**

Michèle TROJANI, DELEGUEE SUPPLÉANTE

**MARLY-LE-ROI**

Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT

**Communes non représentées : Néant**

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys  
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>3</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>4</b>
<b>Délégués présents</b>	:	<b>5</b>
<b>Pouvoirs</b>	:	<b>0</b>
<b>Délégués comptant pour le vote</b>	:	<b>5</b>

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU BILLET JUMELÉ « DE PLUME ET D'EPEE » ET MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRES**

**RAPPORTEUR :** La Présidente

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** que le Château de Monte Cristo et le Musée de Louveciennes / Marly-le-Roi présentent chacun au public un site qui a marqué l'histoire du territoire et que les deux établissements traitent de thèmes, lieux et époques différents avec un public local identique amateur d'histoire, de promenade et de visites culturelles ;

**CONSIDERANT** que les deux établissements se sont rapprochés pour se doter d'un billet jumelé, afin de développer leur fréquentation et améliorer leur notoriété ;

**CONSIDERANT** que l'actuelle convention de partenariat relative au billet jumelé « De Plume et d'Epée » court du 6 avril 2021 au 5 avril 2024 ;

**CONSIDERANT** le projet de nouvelle convention de partenariat relative au billet jumelé « De Plume et d'Epée » ;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**APPROUVE** la convention de partenariat relative au billet jumelé « De Plume et d'Epée », courant à compter du 6 avril 2024 pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois un an et un tarif de vente unitaire de 13 euros TTC.

**AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention avec le Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes /Marly-le-Roi.

**ADOPTE** la modification de la grille tarifaire telle que jointe en annexe.

Fait à Marly-le-Roi, le **03 AVR. 2024**

Transmis en préfecture et affiché le **03 AVR. 2024**

**Pour Extrait Conforme**



**Mireille TEMPEZ**

Présidente du Syndicat Intercommunal

**Clarissee ZANN**  
Secrétaire de séance



Tarif plein

Tarif réduit\*

## TARIFS INDIVIDUELS

Entrée château de Monte Cristo	8,00 €	6,00 €
Entrée parc de Monte Cristo	4,00 €	
Pass De Plume et d'Epée	13,00 €	
Porteurs du "Pass Malin" + 4 personnes qui l'accompagnent	6,00 €	
Fêter son anniversaire au château (prix par enfant) forfait de 8 à 12 enfants	5,00 €	
Tarif guide conférencier (prix par personne)	4,00 €	
Je soutiens Monte Cristo	1,00 €	
Amende forfaitaire utilisation non autorisée parking	35,00 €	

## TARIFS GROUPES

Entrée château pour groupe de 20 personnes minimum avec visite guidée (prix par personne)	5,00 €
Entrée château pour groupe de 20 personnes minimum en visite libre (prix par personne) basse saison	6,00 €
Entrée château pour Instituts médicalisés	4,00 €
Droits de réservation des conférenciers	20,00 €

## TARIFS GROUPES SCOLAIRES et ACCUEILS DE LOISIRS

Entrée château pour groupes scolaires de 20 enfants minimum (prix par enfant)	3,00 €
Entrée château pour groupes périscolaires de 10 enfants minimum (prix par enfant)	3,00 €

## EVENEMENTIEL

Visite guidée dès 8 ans	9,00 €
Visite guidée de 3 à 7 ans	2,00 €
Visite théâtralisée dès 8 ans	10,00 €
Visite théâtralisée de 3 à 7 ans	2,00 €
Visite surprise dès 8 ans	9,00 €
Visite surprise de 3 à 7 ans	2,00 €
Animations enfants	10,00 €
Journée thématique dès 8 ans	14,00 €
Journée thématique de 3 à 7 ans	5,00 €
Journée du patrimoine dès 8 ans	4,00 €
Journée du patrimoine moins de 8 ans	0,00 €
Salon du Livre jeunesse dès 8 ans	6,00 €
Salon du Livre jeunesse de 3 à 7 ans	2,00 €
Enquêtes au château / murder party	18,00 €
Chasse au trésor pour tous dès 6 ans	10,00 €
Chasse au trésor pour tous moins de 6 ans	00,00 €
Escape Game	25,00 €
Nuit théâtrale de Monte Cristo dès 8 ans	18,00 €
Nuit théâtrale de Monte Cristo de 3 à 7 ans	12,00 €
Animations ponctuelles sur décision du Président/prix unitaire	de 10,00 € à 15,00 €

### \*Le tarif réduit concerne (sur justificatif) et hors évènementiel

Les 8-25 ans

Les personnes en situation de Handicap et leur accompagnateur

Les demandeurs d'emploi

Les bénéficiaires des minima sociaux

Les détenteurs du Pass Navigo (le samedi uniquement)

Les adhérents de la société des Amis d'Alexandre Dumas

Les accompagnateurs des animations enfant, dans la limite de deux par enfant

### \*\*La gratuité de la place d'entrée au château est accordée (sur justificatif)

Aux moins de trois ans

Aux 3-7 ans (hors évènementiel)

Aux membres du bureau de la société des Amis d'Alexandre Dumas

Aux conférenciers accompagnés de leur groupe

Aux groupes scolaires des villes de Port-Marly, du Pecq et de Marly-le-Roi

Aux membres du Comité du syndicat intercommunal du château de Monte Cristo et aux Maires des trois communes membres

Aux accompagnateurs des groupes scolaires (dans la limite de 1 pour 12 pour les élèves de primaire et de deux accompagnateurs pour les collégiens et lycéens)

Aux chauffeurs de car des groupes venant au château

Aux accompagnateurs des Instituts médicalisés

Aux accompagnateurs des groupes anniversaire dans la limite de deux